

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit : YACHTCARE - PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées non déterminé**
- **Emploi de la substance/de la préparation : Couche vernis polyuréthane**

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : [info1@soloplast.fr](mailto:info1@soloplast.fr)

### Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

## 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.07.2013

V - 1

Révision: 18.07.2013

**Nom du produit: YACHTCARE - PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4**

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.



GHS07

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.  
 Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20/21-40-48/20: Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.



Xn; Sensibilisant

R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.



Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R10-52/53: Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

• **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

• **Éléments d'étiquetage**

• **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

• **Mention d'avertissement : Danger**

**Nom du produit: YACHTCARE - PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4****• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Xylène, mélange d'isomères

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Ethylbenzène

**• Mentions de danger :**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**• Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**• Indications complémentaires :**

Contient des isocyanates.

Peut produire une réaction allergique.

**• Autres dangers :**

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre anti-gaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

**• Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

Nom du produit: **YACHTCARE - PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4**

### 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique : Mélanges**
- **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### • Composants dangereux :

CAS: 9016-87-9 Numéro CE: 618-498-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues Xn R20-40-48/20; Xn R42/43; Xi R36/37/38 Carc. Cat. 3 Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119486136-34 01-2119488216-32	xylène, mélange d'isomères Xn R20/21; Xi R38 R10 Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 64742-95-6 Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques Xn R65; Xi R37; N R51/53 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336	10-25%
CAS: 25322-69-4 NLP: 500-039-8	polypropylèneglycol Xn R22 Acute Tox. 4, H302	10-25%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35 02-2119752523-40	éthylbenzène Xn R20; F R11 Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332	2,5-10%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales :**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance Médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **EN CAS D'INHALATION :**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.07.2013

V - 1

Révision: 18.07.2013

**Nom du produit: YACHTCARE - PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4**

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

- **EN CAS D'INGESTION** : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin** :
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** :  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction** :  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.  
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.  
Vive réaction au contact de l'eau à températures élevées.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** :  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Cyanure d'hydrogène (HCN)
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** :  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** :  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** :  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Veiller à une aération suffisante.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **Précautions pour la protection de l'environnement** :  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** :  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Respecter le point 10.  
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.  
Danger d'éclatement.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres sections** :  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Nom du produit: YACHTCARE - **PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4**

## 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**  
Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
- **Préventions des incendies et des explosions :**  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Respecter les dispositions de la loi existante en matière de protection des eaux.
- **Indications concernant le stockage commun:**  
Respecter le point 10  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - Ne pas fumer.  
Protection antidéflagrante exigée.
- **Température de stockage recommandée :** +15 °C - +25 °C
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle :**

### • Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail

**9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues**

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 0,02 mg/m <sup>3</sup> SB;als Gesamt-NCO gemessen
--------------	--

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.07.2013

V - 1

Révision: 18.07.2013

**Nom du produit: YACHTCARE - PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4**

<b>1330-20-7 xylène, mélange d'isomères</b>		
VME (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Peau	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 870 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm H O I B;	
<b>100-41-4 éthylbenzène</b>		
VME (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 884 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Peau	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 220 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Valeur à long terme: 220 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm H O I B;	
<b>· DNEL</b>		
<b>1330-20-7 xylène, mélange d'isomères</b>		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	1,6 mg/kg bw/jour (general population)
Dermique	Long-term exposure - systemic effects	108 mg/kg bw/jour (general population) 180 mg/kg bw/jour (worker)
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	174 mg/m <sup>3</sup> (general population) 289 mg/m <sup>3</sup> (worker)
	Acute/short-term exposure - systemic effects	174 mg/m <sup>3</sup> (general population) 289 mg/m <sup>3</sup> (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	14,8 mg/m <sup>3</sup> (general population) 77 mg/m <sup>3</sup> (worker)
<b>64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/jour (general population)
Dermique	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/jour (general population) 25 mg/kg bw/jour (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	32 mg/m <sup>3</sup> (general population) 150 mg/m <sup>3</sup> (worker)
<b>100-41-4 éthylbenzène</b>		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	1,6 mg/kg bw/jour (general population)
Dermique	Long-term exposure - systemic effects	180 mg/kg bw/jour (worker)
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	293 mg/m <sup>3</sup> (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	15 mg/m <sup>3</sup> (general population) 77 mg/m <sup>3</sup> (worker)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.07.2013

V - 1

Révision: 18.07.2013

**Nom du produit: YACHTCARE - PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4**

<b>· PNEC</b>	
<b>1330-20-7 xylène, mélange d'isomères</b>	
<i>PNEC STP</i>	6,58 mg/l (-)
<i>PNEC aqua</i>	0,327 mg/l (freshwater) 0,327 mg/l (marine water) 0,327 mg/l (intermittent releases)
<i>PNEC sediment</i>	12,46 mg/kg (freshwater) 12,46 mg/kg (marine water)
<b>100-41-4 éthylbenzène</b>	
<i>PNEC STP</i>	9,6 mg/l (-)
<i>PNEC aqua</i>	0,1 mg/l (freshwater) 0,01 mg/l (marine water) 0,1 mg/l (intermittent releases)
<i>PNEC oral</i>	0,02 mg/kg (-)
<i>PNEC sediment</i>	13,7 mg/kg (freshwater) 2,68 mg/kg (marine water)
<i>PNEC soil</i>	2,68 mg/kg (soil dw)
<b>· Composants présentant des valeurs limites biologiques :</b>	
<b>1330-20-7 xylène, mélange d'isomères</b>	
<i>BAT (Suisse)</i>	1,5 g/g créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acide Méthylhippurique  1,5 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Xylène
<b>100-41-4 éthylbenzène</b>	
<i>BAT (Suisse)</i>	1,5 mg/l Substrat d'examen : Sang complet Moment du prélèvement : fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique : Ethylbenzène  2 g/g Créatinine Substrat d'examen : Urine Moment du prélèvement : fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique : acide mandélique + Acide phénylglyoxilique

**·Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**·Contrôles de l'exposition**

**·Équipement de protection individuel :**

**·Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Conserver à part les vêtements de protection.



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.07.2013

V - 1

Révision: 18.07.2013

**Nom du produit: YACHTCARE - PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4**

*Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.*

*Se laver les mains avant les pauses et enfin de travail.*

*Protection préventive de la peau avec une crème de protection.*

*Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.*

**Protection respiratoire :**

*Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.*

*Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.*

*Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.*

*En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*

*Filtre A/P2*

**Protection des mains:**



Gants de protection

*Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.*

*Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*

*Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.*

*Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.*

**Matériau des gants :**

*Caoutchouc fluoré (Viton)*

*Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,4$  mm*

*Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.*

**Temps de pénétration du matériau des gants :**

*Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).*

*Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*

**Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

**Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs**

**9 Propriétés physiques et chimiques**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Indications générales :**

**Aspect :**

*Forme : Liquide*

*Couleur : Brun*

*Odeur : D'aromates*

*valeur du pH : non déterminé*

**Changement d'état**

*Point de fusion : Non déterminé.*

*Point d'ébullition : 137 °C*

Date d'impression: 18.07.2013

V - 1

Révision: 18.07.2013

Nom du produit: YACHTCARE - **PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4**

• <b>Point d'éclair :</b>	30 °C
• <b>Température d'inflammation :</b>	355 °C
• <b>Auto-inflammation :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• <b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
• <b>Limites d'explosion :</b>	
<b>Inférieure :</b>	0,7 Vol %
<b>Supérieure :</b>	7,5 Vol %
• <b>Pression de vapeur :</b>	non déterminé
• <b>Densité à 20 °C :</b>	1 g/cm <sup>3</sup>
• <b>Densité de vapeur :</b>	non déterminé
• <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	Pas ou peu miscible
• <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	non déterminé
• <b>Viscosité :</b>	
<b>Dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique à 40 °C :</b>	< 20,5 mm <sup>2</sup> /s (ISO 3104)
• <b>Autres informations :</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses :**  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Réactions au contact de nombreux composés chimiques, en particulier à ceux comportant des atomes d'hydrogène mobiles.  
Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.  
Réactions au contact de l'eau.  
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.  
Danger d'éclatement.
- **Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux :**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

## 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

• **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

Oral	LD 50	> 10000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD 50	> 9400 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	1,5 mg/l (rat) (estimation, poussière/brouillard)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.07.2013

V - 1

Révision: 18.07.2013

**Nom du produit: YACHTCARE - PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4**

	LC50 /4h	310 mg/m <sup>3</sup> (rat) (OECD-403, Aerosol)
<b>1330-20-7 xylène, mélange d'isomères</b>		
Oral	LD 50	> 4000 mg/kg (rat)
Dermique	LD 50	>1700 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC 50 /4h	21,7 mg/l (rat)(Vapour)
	LC50 /4h	5000 ppm(rat) (Gas)
<b>64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>		
Oral	LD 50	> 3500 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD 50	> 3160 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 /4h	> 6193 mg/m <sup>3</sup> (rat) (OECD Guideline 403, vapour)
<b>25322-69-4 polypropylèneglycol</b>		
Oral	LD 50	>500 - < 2000 mg/kg (rat)
<b>100-41-4 éthylbenzène</b>		
Oral	LD50	3500 mg/kg (rat)
Dermique	LD 50	> 5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	17,2 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet d'irritation.

• **Toxicité subaiguë à chronique :**

**9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

Inhalatoire LOAEL 1 mg/m<sup>3</sup> (rat) (OECD 453, 2 a, 6h/jour, Aerosol)

NOAEL 0,2 mg/m<sup>3</sup> (rat) (OECD 453, 2 a, 6h/jour, Aerosol)

• **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

• **Sensibilisation :** Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

• **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. Carc. 2

• **Cancérogénicité**

**9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

Inhalatoire LOAEL (carcinogenicity) 6 mg/m<sup>3</sup> (rat) (OECD 453, 2a, 6h/jour, Aerosol)

• **Toxicité reproductrice/Fertilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Toxicité pour la reproduction/Térogénicité**

**9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

Inhalatoire	NOAEL (developmental toxicity)	0,004 mg/l (rat) (OECD 414, 20d, 6h/jour,
	NOAEL (teratogenicity) NOAEL	0,012 mg/l (rat) (OECD 414, Aerosol) 20d,
	(maternally)	0,004 mg/l (rat) (OECD 414, 6h/jour, Aerosol)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.07.2013

V - 1

Révision: 18.07.2013

Nom du produit: YACHTCARE - **PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4**

**12 Informations écologiques**

· Toxicité

· Toxicité aquatique :

<b>9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues</b>	
EC50	> 1000 mg/l (daphnia magna) (24h, OECD 202)
EC50/3h	> 100 mg/l (boues activées) (OECD 209)
EC50/72h	> 1640 mg/l (scenedesmus subspicatus) (OECD-201)
LC50/96h	> 1000 mg/l (danio rerio) (OECD 203)
(statique) NOEC	> 10 mg/l (daphnia magna) (21 d, OECD 202)
<b>1330-20-7 xylène, mélange d'isomères</b>	
EC50	> 175 mg/l (boues activées)
EC50/48h	3,82 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	4,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	7,6 mg/l (oncorhynchus mykiss)
NOEC	> 1,3 mg/l (oncorhynchus mykiss) (56 d)
<b>64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	
EL50/48h	3,2 mg/l (daphnia) (OECD Guideline 202, mobility)
EL50/72h	2,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD Guideline 201)
LL50/96h	9,2 mg/l (oncorhynchus aguabonita) (OECD Guideline 203)
NOELR (aqua chron.)	2,144 mg/l (daphnia magna) (21d, calculated by a computer model)
<b>25322-69-4polypropylèneglycol</b>	
EC0/72h	~ 100 mg/l (desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
EC50/3h	> 1000 mg/l (boues activées) (OECD 209)
EC50/48h	> 100 mg/l (daphnia) (OECD 202)
LC50	> 100 mg/l (danio rerio) (48h)
LC50/96h	> 100 mg/l (poecilia reticulata) (OECD 203)
<b>100-41-4 éthylbenzène</b>	
EC50/48h	2,4 mg/l (daphnia magna) > 5,2 mg/l (americamysis bahia)
EC50/72h	4,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	4,2 mg/l (oncorhynchus mykiss)
· Persistence et dégradabilité	
<b>9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues</b>	
BSB	<10 % (boues activées) (OECD 302 C)
Biodegradation	0 % (boues activées) (28d, OECD 302 C)
<b>1330-20-7 xylène, mélange d'isomères</b>	
Biodegradation	87,8 % (-) (28d)
<b>64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	
Biodegradation	> 70 % (-) (OECD Guideline 301 F, 28d)
<b>25322-69-4polypropylèneglycol</b>	
Biodegradation	> 60 % (-) (OECD 301 F)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.07.2013

V - 1

Révision: 18.07.2013

**Nom du produit: YACHTCARE - PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4**

**100-41-4 éthylbenzène**

Biodegradation > 70 % (-) (28 d)

**Comportement dans les compartiments de l'environnement :**

<b>Potential de bioaccumulation</b>	
<b>9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues</b>	
BCF	< 14 (Cyprinus carpio) (OECD 305 C, 42 d)
<b>1330-20-7 xylène, mélange d'isomères</b>	
BCF	6 - 23,4 (-)
log Pow	> 3 (-)
<b>100-41-4 éthylbenzène</b>	
log Pow	3,1 (-)

- **Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT :** Non applicable.
- **vPvB :** Non applicable.
- **Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandations :**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet :**  
Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

<b>Catalogue européen des déchets</b>	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandations :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**14 Informations relatives au transport**

• <b>No ONU</b>	
• <b>ADR, IMDG, IATA</b>	1993
• <b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	
• <b>ADR</b>	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (XYLÈNES, solvant naphtha aromatique léger (pétrole))
• <b>IMDG, IATA</b>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENES, Solvent naphtha (petroleum), light arom.)

Nom du produit: YACHTCARE - PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4

• Classe(s) de danger pour le transport

• ADR



Classe

3 Liquides inflammables.

• IMDG, IATA



• Class

3 Flammable liquids.

• Groupe d'emballage

• ADR, IMDG, IATA

III

• Dangers pour l'environnement :

• Polluant marin :

Non

• Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

• No EMS :

F-E,S-E

• Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## 15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Réglementation européenne**
- **Directive 2004/42/EC 2004/42/IIA (i) (500) 494**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**  
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction :**  
REACH ((CE) no 1907/2006), annexe XVII, no 56.  
Respecter les dispositions du décret en matière de l'utilisation restreinte et interdiction de certaines substances chimiques.
- **Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 18.07.2013

V - 1

Révision: 18.07.2013

**Nom du produit: YACHTCARE - PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4**

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.  
R11 Facilement inflammable.  
R20 Nocif par inhalation.  
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R37 Irritant pour les voies respiratoires.  
R38 Irritant pour la peau.  
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent